

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux du Comité intercommunal de fusion des communes du Val Terbi, les membres qui le composent attachent une importance toute particulière à informer les habitant-e-s des communes concernées par le périmètre de fusion.

Vous trouverez ci-après les principales informations se rapportant à l'historique du projet et aux activités du comité.

1. Origine du projet

Durant les années 2001/2008, l'Association des maires du Val Terbi, AMVT, a travaillé à la mise en œuvre de collaborations et a débattu d'une fusion de communes.

Au printemps 2009, le rapprochement des communes du Val Terbi a connu un tournant à l'initiative de Courroux et de Vicques.

Trois questions ont été posées aux Conseils communaux du Val Terbi, à savoir :

- partagez-vous notre volonté de construire notre avenir ensemble ?
- accepteriez-vous de travailler à sa réalisation ?
- accepteriez-vous d'y réfléchir et d'étudier les choses au sein d'un comité de fusion ?

Tous ont porté un regard bienveillant à cette démarche et ont délégué deux personnes pour participer aux travaux d'un comité de fusion visant la création d'une commune, de Courroux à Montsevelier.

Les engagements pris constituent :

- la réponse aux liens qui unissent déjà les Communes du Val Terbi,
- la prise en main du destin du Val Terbi,
- la logique du développement de notre région.

En date du 30 avril 2009 à Vicques, dans le cadre de l'AMVT, le comité de fusion a été créé. Il constitue l'organe chargé de l'élaboration d'une convention de fusion devant aboutir à la création de la nouvelle **Commune de Val Terbi**.

Fort de ces contacts, le Comité intercommunal de fusion s'est mis au travail, a retenu les frontières de nos communes comme périmètre de fusion et a informé Rebeuvelier de notre volonté de s'unir dans l'ouverture.

2. Composition du Comité intercommunal de fusion :

Celui-ci est formé de 14 membres, à savoir :

Le-la maire et un-e conseiller-ère ou secrétaire de chacune des sept communes du Val Terbi.

Il est constitué à ce jour des personnes suivantes :

2.1. Bureau

- Présidente : Mme Suzanne Maître, maire de Vicques
- Vice-Président : M. Marcel Chételat, maire de Montsevelier
- Secrétaire : M. Luc Fleury, secrétaire communal de Courroux

2.2. Comité

- Courroux : M. Yann Barth, maire
M. Frédéric Schneider, conseiller communal
- Vicques : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal
- Vermes : Mme Floriane Rais, maire
Mme Sylvianne Fleury, secrétaire
- Courchapoix : M. Denis Monnier, maire
Mme Yolande Bueschlen, secrétaire
- Corban : M. Joël Maitin, maire et Président de l' AMVT
Mme Laurence Bron Rais conseillère communale
- Mervelier : Mme Marlyse Fleury, maire
Mme Nathalie Marquis, conseillère communale
- Montsevelier : Mme Silvia Buser-Stalder, conseillère communale

Appui technique : M. Marcel Ryser, chef du Service des communes

Par arrêté du 22 septembre 2009, le Gouvernement a approuvé la constitution du Comité intercommunal de fusion des communes du Val Terbi.

3. Objectifs de la fusion

Une fois constitué, le Comité intercommunal de fusion des communes du Val Terbi, s'est appliqué à mettre en évidence les arguments qui justifient une fusion de communes.

Retenons les principaux éléments suivants :

- renforcement de l'attrait des mandats politiques,
- rationalisation et amélioration des prestations,
- affirmation de l'identité régionale,
- meilleure position de la nouvelle commune sur le plan cantonal,
- potentiel d'économies d'échelle à moyen et long termes,
- amélioration du réseau de dessertes entre les villages,
- renforcement de la complémentarité des zones et des atouts de chaque village,
- poursuite du développement des réseaux d'eau et de gaz.
- utilisation efficace et rationnelle des outils à disposition dans nos villages,

Puis, le Comité intercommunal de fusion a défini une ligne politique fixant les principes directeurs de la fusion propres à asseoir l'identité du Val Terbi, à savoir :

- partager le même avenir,
- assurer un poids égal aux spécificités de chaque commune,
- travailler ensemble,
- profiter de nos expériences,

- dépasser le stade des collaborations intercommunales,
- assurer l'avenir et le développement de chaque village, cœur de l'activité sociale et associative,
- regroupement des forces et développer des synergies.

Il est intéressant de relever que les membres du comité intercommunal de fusion se sont très rapidement mis d'accord sur les principes de base devant régir la fusion, en ayant le souci constant de l'avenir de leur région.

Ils ont échangé en toute simplicité sur ces thèmes. Ils ont fait grandir leur motivation et ont tout naturellement posé les premiers jalons du projet de réunion des villages du Val Terbi.

4. Convention de fusion

Fort de cette conviction, le Comité intercommunal a rédigé les articles de la convention de la future **commune mixte de Val Terbi**.

Elle traite des thèmes suivants :

- son territoire,
- sa dénomination,
- ses autorités,
- sa réglementation,
- la statut du personnel,
- la reconduction des conventions,
- les procédures d'élection,
- les affaires tutélaires,
- l'organisation scolaire,
- les propriétés foncières communales,
- les finances,
- les services communaux.

A ce jour, la première lecture de la convention est terminée. Le Comité intercommunal de fusion des communes du Val Terbi s'attache maintenant à étudier le volet financier et l'organisation des structures de la nouvelle entité.

5. Groupes de travail

Pour orienter le comité, l'aider à dresser un bilan et formuler des propositions, six groupes de travail ont été constitués :

1. politique, identité (autorités et système électoral),
2. administration et personnel (siège, organisation territoriale),
3. prestations antennes (tâches, guichets, activités prévues dans chaque village),
4. services techniques (voirie, équipement, conciergerie),
5. finances (analyses des effets financiers de la fusion),
6. perspectives de développement.

Les membres du Comité intercommunal de fusion, épaulés par des employé-e-s communaux, sont actuellement tous à pied d'œuvre pour créer une nouvelle organisation et poser les fondements d'un projet novateur nécessaire à l'arrivée de la nouvelle commune de Val Terbi.

Une fois l'ensemble des données récoltées, le Comité intercommunal sera en mesure de vous informer de façon transparente et complète sur ce que sera notre future commune de 7'135 habitants.

6. Calendrier

Le travail a été planifié comme suit :

6.1. 2010

- fin mars livraison du projet de convention aux Exécutifs communaux,
- fin juin retour des Conseils communaux,
- août rassemblement des remarques et des observations,
- septembre information à la population édition no : 2
- décembre consolidation du projet.

6.2. 2011

- janvier campagne d'informations, villages, bourgeoisies groupements partis, associations et autres intéressés
- août rassemblement des critiques
- octobre projet définitif
- novembre remise au Gouvernement pour approbation

6.3. 2012

- début votation
- novembre élections communales

Voilà en quelques mots les premières découpes de l'initiative des Communes du Val Terbi qui grandit dans un excellent climat de confiance.

Le comité de fusion vous remercie sincèrement de votre intérêt et vous présente, Madame, Monsieur, ses cordiales salutations.

Val Terbi, le 8 mars 2010

Les Membres du comité de fusion